

Séance du 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau :

En exercice: 35 Présents: 17 Pouvoirs: 10 Votants: 27

OBJET

Publié par affichage au Secrétariat du Syndicat

> Du: 29 mars 2022 Au: 29 mai 2022

Délibérations visées par le Contrôle de Légalité le 28/03/2022

Délibérations 2022_03_28_01B; 2022_03_28_02B; 2022_03_28_03B; 2022_03_28_04B; 2022_03_28_05B; 2022_03_28_06B; 2022_03_28_07B; 2022_03_28_08B; 2022_03_28_09B;

Pour la Présidente, et par délégation, le Directeur Général des Services

Didier IMBERT

L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-huit mars, A neuf heures trente, se sont réunis à Saint-Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROUMandant : Vincent BONNICI

 Mandant : Jean-Louis CHOUVELLON

Mandant : MarianneDARFEUILLEMandant : Sébastien

DESHAYES
- Mandant : Stéphane HEYRAUD

- Mandant : Alain LIMOUSIN

 Mandant : Marie-Gabrielle PFISTER

Mandant : Didier PONCET

Mandant : Séverine REYNAUD

- Mandataire : Thierry GOUBY

- Mandataire : Bernard SOUTRENON

- Mandataire : Pierre SIMONE

- Mandataire : Pierre VERICEL

- Mandataire : Henri BONADA

 Mandataire : Bernard SOUTRENON

- Mandataire : Thierry GOUBY

- Mandataire : Jean-Paul TISSOT

- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Pascal PONCET, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Séverine REYNAUD



BUREAU DU 28 MARS 2022

Délibération 2022_03_28_01B Demande de subvention FEDER Massif Central en soutien à la massification de la télégestion

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme La Présidente à déposer un dossier de subvention à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

Délibérations 2022_03_28_02B Marché d'audit, de contrôle du délégataire et d'assistance pour le suivi et les évolutions du contrat d'affermage

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à lancer les différentes consultations nécessaires à la satisfaction du besoin et à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Délibérations 2022_03_28_03B Marché pour les travaux de fibre optique Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à lancer les différentes consultations nécessaires à la satisfaction du besoin et à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Délibérations 2022_03_28_04B Protocole transactionnel NEXELEC Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à finaliser et à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société NEXELEC selon les conditions exposées ainsi qu'à signer toutes pièces à intervenir.

Délibérations 2022_03_28_05B Convention de partenariat SIEL-TE Loire/CAP Métropole Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le projet de convention de partenariat entre le SIEL-TE Loire et la société CAP Métropole ; autorisent Mme la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Délibérations 2022_03_28_06B Partenariat St Etienne Métropole/SIEL-TE Loire - Mise à disposition de données électroniques issues du SIG

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention entre le prestataire de Saint Étienne Métropole (ACERE - Dark Sky Lab - Terroiko) et le SIEL-TE Loire ; autorisent Mme la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Délibérations 2022_03_28_07B Convention SIEL-TE Loire/Enedis relative à la gestion des transformateurs

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le renouvellement de la convention relative à la gestion des transformateurs ; autorisent Mme la Présidente à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction et à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir.

Délibérations 2022_03_28_08B Convention SIEL-TE Loire/Enedis relative à l'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le renouvellement de la convention relative à l'instruction des demandes de certificats et d'autorisations d'urbanisme ; autorisent Mme la Présidente à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction ainsi qu'à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir.

Délibérations 2022_03_28_09B Mise en place du dispositif « OPERAT »
Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le principe de la mise en place de ce dispositif ; autorisent Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir (convention si besoin).





Séance du 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau:

En exercice: 35 Présents: 17 Pouvoirs: 10 Votants: 27

OBJET

Délibération 2022 03 28 01B Demande de subvention FEDER Massif Central en soutien à la massification de la télégestion :

Votes Pour: 27 Votes Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-huit mars, A neuf heures trente, se sont réunis à Saint-Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, DUMONT, GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Po	uvoirs déposés : Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
 	Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
 -	Mandant : Jean-Louis CHOUVELLON	- Mandataire : Pierre SIMONE
 	Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
 	Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
 	Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
 	Mandant : Alain LIMOUSIN	- Mandataire : Thierry GOUBY
 	Mandant : Marie-Gabrielle PFISTER	- Mandataire : Jean-Paul TISSOT
 	Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Marie-Christine

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Pascal PONCET, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Séverine REYNAUD

THIVANT

THIVANT

- Mandataire : Marie-Christine

Le secrétariat a été assuré par M. Pierre SIMONE

Mandant : Séverine REYNAUD

CONSIDERANT le programme FEDER Massif Central 2014 / 2021 visant à soutenir les actions innovantes favorisant l'attractivité des territoires et l'amélioration de la qualité de services rendus au public,

CONSIDERANT la nécessité de mobiliser plusieurs partenaires du territoire du Massif Central afin de diffuser les bonnes pratiques et les retours d'expériences,

CONSIDERANT la capacité du SIEL-TE Loire à coordonner ce type de démarche, en accord avec les autres syndicats,

CONSIDERANT l'intérêt pour le SIEL-TE Loire de soutenir les Collectivités dans la mise en œuvre des actions de performance énergétique sur leur bâtiment au travers notamment de la télégestion.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

AUTORISE Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEDER et à signer toute pièce à intervenir

Fait et délibéré en séance Le 28 mars 2022 Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, la Rrésidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le



Séance du 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau :

En exercice: 35 Présents: 17 Pouvoirs: 10 Votants: 27

OBJET

Délibération
2022_03_28_02B Marché
d'audit, de contrôle du
délégataire et d'assistance
pour le suivi et les évolutions
du contrat d'affermage :

Votes Pour: 27 Votes Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-huit mars, A neuf heures trente, se sont réunis à Saint-Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Po	uvoirs déposés :	
-	Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
 -	Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
 -	Mandant : Jean-Louis	- Mandataire : Pierre SIMONE
	CHOUVELLON	
 -	Mandant : Marianne	- Mandataire : Pierre VERICEL
	DARFEUILLE	
 -	Mandant : Sébastien	- Mandataire : Henri BONADA
	DESHAYES	
 -	Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard
		SOUTRENON
 -	Mandant : Alain LIMOUSIN	- Mandataire : Thierry GOUBY
 -	Mandant : Marie-Gabrielle PFISTER	- Mandataire : Jean-Paul TISSOT

THIVANT

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE,
Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne
DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER,
Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Pascal PONCET,
Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Séverine REYNAUD

- Mandataire : Marie-Christine

- Mandataire : Marie-Christine

THIVANT

Le secrétariat a été assuré par M. Pierre SIMONE

Mandant: Didier PONCET

Mandant : Séverine REYNAUD

CONSIDERANT que les marchés de prestations de mission d'audit, de contrôle du délégataire et d'assistance pour le suivi et les évolutions du contrat d'affermage suivants arrivent à échéance mi année 2022.

CONSIDERANT qu'il convient de lancer une nouvelle consultation ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité:

AUTORISE Mme la Présidente à lancer les différentes consultations nécessaires à la satisfaction du besoin ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance Le 28 mars 2022 Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le





Séance du 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau :

En exercice: 35 Présents: 17 Pouvoirs: 10 Votants: 27

OBJET

Délibération 2022_03_28_03B Marché pour les travaux de fibre optique :

Votes Pour: 27 Votes Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-huit mars, A neuf heures trente, se sont réunis à Saint-Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs dénosés :

	Po	uvoirs déposés :	
	-	Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
	-	Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard
			SOUTRENON
	-	Mandant : Jean-Louis	- Mandataire : Pierre SIMONE
		CHOUVELLON	
		Mandant : Marianne	- Mandataire : Pierre VERICEL
		DARFEUILLE	
	-	Mandant : Sébastien	- Mandataire : Henri BONADA
		DESHAYES	
-	-	Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard
			SOUTRENON
		Mandant : Alain LIMOUSIN	- Mandataire : Thierry GOUBY
	-	Mandant : Marie-Gabrielle PFISTER	- Mandataire : Jean-Paul TISSOT
	-	Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Marie-Christine
			THIVANT
		Mandant : Séverine REYNAUD	- Mandataire : Marie-Christine

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Pascal PONCET, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Séverine REYNAUD

THIVANT

CONSIDERANT que les marchés suivants arrivent à échéance en fin d'année 2022 :

- Travaux de fibre optique d'un montant inférieur de 150 000 € HT,
- Travaux de fibre optique d'un montant supérieur à 150 000 € HT.

CONSIDERANT qu'il convient de lancer de nouvelles consultations ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

AUTORISE Mme la Présidente à lancer les différentes consultations nécessaires à la satisfaction du besoin ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance Le 28 mars 2022 Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le





Séance du 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau:

En exercice: 35 Présents: 17 Pouvoirs: 10 Votants: 27

OBJET

Délibération 2022 03 28 04B Protocole

transactionnel NEXELEC:

Votes Pour: 27 Votes Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-huit mars, A neuf heures trente, se sont réunis à Saint-Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU

- Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant: Vincent BONNICI

- Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant: Jean-Louis

- Mandataire : Pierre SIMONE

CHOUVELLON

Mandant : Marianne

- Mandataire : Pierre VERICEL

DARFEUILLE

- Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Sébastien **DESHAYES**

- Mandataire : Bernard

Mandant: Stéphane HEYRAUD

SOUTRENON

Mandant : Alain LIMOUSIN

- Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant: Marie-Gabrielle PFISTER - Mandataire: Jean-Paul TISSOT

Mandant : Didier PONCET

Mandataire: Marie-Christine

THIVANT

Mandant : Séverine REYNAUD

- Mandataire : Marie-Christine

THIVANT

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Pascal PONCET, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Séverine REYNAUD

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire a conclu en date du 4 avril 2019 une convention partenariale à vocation expérimentale avec la société NEXELEC au vu de co-développer un objet connecté.

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire a financé ce partenariat à hauteur de 50 000 € HT.

CONSIDERANT que ladite convention devient caduque et qu'il convient d'établir un protocole d'accord transactionnel, afin de mettre fin à ladite convention et d'acter le remboursement des 50 000 € HT par la société NEXELEC selon un échéancier sur 4 ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

AUTORISE Mme la Présidente à finaliser et à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société NEXELEC selon les conditions sus exposées ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré en séance Le 28 mars 2022 Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le





Séance du 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau:

En exercice: 35 Présents: 17 Pouvoirs: 10 Votants: 25

OBJET

Délibération 2022 03 28 05B Convention de partenariat SIEL-TE Loire/CAP Métropole:

Votes Pour: 25 Votes Contre: 0 Abstention: 0

Marc CHAVANNE et Martial FAUCHET ne prennent pas part au débat et au vote

L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-huit mars, A neuf heures trente, se sont réunis à Saint-Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU

- Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant: Vincent BONNICI

- Mandataire : Bernard

SOUTRENON

Mandant : Jean-Louis

- Mandataire : Pierre SIMONE

CHOUVELLON

Mandant : Marianne

Mandant : Sébastien

- Mandataire : Pierre VERICEL

DARFEUILLE

- Mandataire : Henri BONADA

DESHAYES

Mandant : Stéphane HEYRAUD

- Mandataire : Bernard

SOUTRENON

Mandant : Alain LIMOUSIN

- Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant: Marie-Gabrielle PFISTER - Mandataire: Jean-Paul TISSOT

Mandant : Didier PONCET

- Mandataire : Marie-Christine

THIVANT

Mandant : Séverine REYNAUD

- Mandataire : Marie-Christine

THIVANT

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Pascal PONCET, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Séverine REYNAUD

CONSIDERANT la société publique local CAP Métropole en charge de projets d'aménagement et de construction pour le compte de ses Collectivités actionnaires, qui s'est vu confier par Saint-Etienne Métropole l'aménagement de la ZAC des Berges du Gier sur la commune de l'Horme.

CONSIDERANT sa volonté de mettre en œuvre sa politique en matière d'aménagement et d'éclairage public de la ZAC des berges du Gier à l'Horme.

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire est compétent pour la réalisation de projets d'éclairage public.

CONSIDERANT qu'il est impossible pour CAP Métropole d'adhérer au SIEL-TE Loire en raison de son aire géographique.

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention de partenariat entre le SIEL-TE Loire et CAP Métropole par laquelle le Syndicat s'engage à réaliser l'éclairage public de la ZAC des berges du Gier à l'Horme.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre le SIEL-TE Loire et la société CAP Métropole,

AUTORISE Mme La Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

> Fait et délibéré en séance Le 28 mars 2022

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le





Séance du 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau :

En exercice: 35 Présents: 17 Pouvoirs: 10 Votants: 27

OBJET

Délibération 2022_03_28_06B Partenariat St Etienne Métropole/SIEL-TE Loire – Mise à disposition de données électroniques issues du SIG :

Votes Pour: 27
Votes Contre: 0
Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-huit mars, A neuf heures trente, se sont réunis à Saint-Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Po -	ouvoirs déposés : Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
-	Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
-	Mandant : Jean-Louis CHOUVELLON	- Mandataire : Pierre SIMONE
-	Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
-	Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
-	Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
	Mandant : Alain LIMOUSIN	- Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Marie-Gabrielle PFISTER - Mandataire : Jean-Paul TISSOT

Mandant : Didier PONCET - Mandataire : Marie-Christine

THIVANT
- Mandant : Séverine REYNAUD - Mandataire : Marie-Christine
THIVANT

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Pascal PONCET, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Séverine REYNAUD

CONSIDERANT que Saint Étienne Métropole conduit, dans le cadre d'une trame noire, une politique qui intègre la problématique de la prévention des nuisances lumineuses.

CONSIDERANT que le SIEL-TE se trouve également confronté à cette problématique dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière d'éclairage public.

CONSIDERANT que Saint Étienne Métropole a souhaité se rapprocher du SIEL-TE Loire afin de lui demander la mise à disposition et la réutilisation de certaines données issues de sa compétence en matière d'éclairage public dans la mesure où elles sont nécessaires pour la réalisation de l'étude du diagnostic de pollution lumineuse.

CONSIDERANT la mise à disposition par le SIEL-TE Loire des données relatives au parc d'éclairage public, la localisation des points lumineux, les informations physiques liées aux sources (type de source, puissance installée, pourcentage de lumière émise au-dessus de l'horizon) et les informations d'extinctions éventuelles ou de baisse de puissance des installations.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE la convention entre le prestataire de Saint Étienne Métropole (ACERE - Dark Sky Lab - Terroiko) et le SIEL-TE Loire ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance Le 28 mars 2022 Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le





DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau :

En exercice: 35 Présents: 17 Pouvoirs: 10 Votants: 27

OBJET

Délibération
2022_03_28_07B
Convention SIEL-TE
Loire/Enedis relative à la
gestion des
transformateurs :

Votes Pour: 27

Votes Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-huit mars, A neuf heures trente, se sont réunis à Saint-Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente,
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François
DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD,
Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, JeanPaul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

-	Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUB
	Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard
		SOUTRENON

- Mandant : Jean-Louis - Mandataire : Pierre SIMONE CHOUVELLON

Mandant : Marianne - Mandataire : Pierre VERICEL
 DARFEUILLE

Mandant : Sébastien - Mandataire : Henri BONADA
DESHAYES

Mandant : Stéphane HEYRAUD - Mandataire : Bernard SOUTRENON Mandant : Alain LIMOUSIN - Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Alain LIMOUSIN - Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Marie-Gabrielle PFISTER - Mandataire : Jean-Paul TISSOT

- Mandant : Didier PONCET - Mandataire : Marie-Christine THIVANT

- Mandant : Séverine REYNAUD - Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Pascal PONCET, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Séverine REYNAUD

CONSIDERANT que le SIEL-TE et Enedis sont amenés régulièrement à réaliser des travaux de renforcement du réseau BT de distribution publique,

CONSIDERANT que pour ces travaux, la création de postes de distribution publique HTA/BT, et/ou le changement de technologie du poste est nécessaire dans de nombreux cas, et que ces postes sont à équiper de transformateurs HTA/BT,

CONSIDERANT que le SIEL-TE et Enedis ont signé une première convention en 2016 - renouvelée une première fois en 2020 - afin de limiter les coûts de stockage des transformateurs et d'en améliorer la gestion au bénéfice du concédant et du concessionnaire,

CONSIDERANT que cette convention est arrivée à échéance.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité:

APPROUVE le renouvellement de la convention relative à la gestion des transformateurs ;

AUTORISE Mme la Présidente à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré en séance Le 28 mars 2022 Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le



Séance du 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau :

En exercice: 35 Présents: 17 Pouvoirs: 10 Votants: 27

OBJET

Délibération 2022_03_28_08B Convention SIEL-TE Loire/Enedis relative à l'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme :

Votes Pour: 27
Votes Contre: 0
Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-huit mars, A neuf heures trente, se sont réunis à Saint-Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Po	uvoirs déposés :	
-	Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
 	Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard
		SOUTRENON
 	Mandant : Jean-Louis	- Mandataire : Pierre SIMONE
	CHOUVELLON	
 	Mandant : Marianne	- Mandataire : Pierre VERICEL
	DARFEUILLE	
 	Mandant : Sébastien	- Mandataire : Henri BONADA
	DESHAYES	•
 	Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard
	,	SOUTRENON
 	Mandant : Alain LIMOUSIN	- Mandataire : Thierry GOUBY
 	Mandant : Marie-Gabrielle PFISTER	- Mandataire : Jean-Paul TISSOT
 	Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Marie-Christine
		THIVANT
 	Mandant : Séverine REYNAUD	- Mandataire : Marie-Christine
		THIVANT

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Pascal PONCET, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Séverine REYNAUD

CONSIDERANT que le SIEL-TE et Enedis ont signé une convention le 28 septembre 2012 afin de définir les modalités d'échanges entre leurs services, pour l'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme,

CONSIDERANT que ces modalités visent à organiser la concertation et l'organisation les plus efficaces possibles entre l'autorité concédante et le concessionnaire afin de garantir les meilleurs délais de raccordement possible aux pétitionnaires,

CONSIDERANT qu'un renouvellement et une mise à jour de cette convention sont devenus nécessaires,

CONSIDERANT que la principale évolution consiste en la réduction des délais de réponse du concessionnaire aux sollicitations de l'autorité concédante.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE le renouvellement de la convention relative à l'instruction des demandes de certificats et d'autorisations d'urbanisme ;

AUTORISE Mme la Présidente à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré en séance Le 28 mars 2022

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le





DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 28 mars 2022

vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Bureau :

En exercice: 35 Présents: 17 Pouvoirs: 10 Votants: 27

OBJET

Délibération 2022_03_28_09B Mise en place du dispositif « OPERAT » :

Votes Pour: 27 Votes Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-huit mars, A neuf heures trente, se sont réunis à Saint-Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

	Pou	uvoirs déposés :	
	-	Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
-		Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard
			SOUTRENON
	-	Mandant : Jean-Louis	- Mandataire : Pierre SIMONE
		CHOUVELLON	
	-	Mandant : Marianne	- Mandataire : Pierre VERICEL
		DARFEUILLE	
	-	Mandant : Sébastien	- Mandataire : Henri BONADA
		DESHAYES	
	-	Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard
			SOUTRENON
-	-	Mandant : Alain LIMOUSIN	- Mandataire : Thierry GOUBY
	-	Mandant : Marie-Gabrielle PFISTER	- Mandataire : Jean-Paul TISSOT
	-	Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Marie-Christine
			THIVANT
		Mandant : Séverine REYNAUD	- Mandataire : Marie-Christine

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Pascal PONCET, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Séverine REYNAUD

THIVANT

CONSIDERANT que depuis plus de 10 ans, dans le cadre de la compétence optionnelle SAGE, le SIEL-TE propose la mutualisation d'une équipe de techniciens en régie afin de suivre et d'optimiser les consommations d'énergie des bâtiments publics pour favoriser la transition écologique.

CONSIDERANT que le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires, vient renforcer l'engagement de rénovation énergétique des propriétaires.

CONSIDERANT que tout patrimoine à vocation tertiaire correspondant à une surface de plancher supérieure à 1000 m² est éligible à ce décret.

CONSIDERANT que le SIEL-TE propose une collecte et une saisie des données des adhérents à la compétence SAGE du SIEL-TE, afin de répondre à la réglementation, et un accompagnement dans la réalisation de ces premières échéances déclaratives.

CONSIDERANT que suite à une prospective budgétaire le coût annuel de ce dispositif « OPERAT » (en prenant la base forfaitaire du coût de 342 € par journée Technicien figurant au tableau des contributions) s'élève à 342 € x 1,5 = 513,00 € pour l'année 2022, le coût de journée d'un technicien étant revalorisé chaque année dans le tableau des contributions.

CONSIDERANT que pour les communes ayant adhéré à la compétence SAGE, dans le cadre des conventions classiques, les missions liées au décret tertiaire pourront être réalisées sans surcoût, mais au détriment d'autres missions SAGE : rédaction du rapport SAGE ou par avenant à la convention SAGE pour des jours techniciens supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité:

APPROUVE le principe de la mise en place de ce dispositif,

AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir (convention si besoin).

Fait et délibéré en séance Le 28 mars 2022

Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le